

VILLE DE MARTIGNY

Coronavirus (COVID-19)

Communiqué n° 5.

Mesdames, Messieurs,

Suite aux modifications des directives en matière de sport pour enfants et jeunes émises par le Canon du Valais en date du 20 novembre 2020, la Ville de Martigny vous informe des nouvelles dispositions prises relatives à la gestion de ses infrastructures sportives.

Pour rappel :

- Ces recommandations et directives ne concernent pas l'enseignement de l'éducation physique dispensé par les Ecoles et le Cycle d'orientation.
- L'organisation des entraînements est toujours basée sur la responsabilité des clubs sportifs. Nous incitons ces derniers à continuer à faire preuve de la prudence indispensable, à toujours respecter les gestes barrières et à appliquer strictement les plans de protection.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles directives est fixée au **Mardi 1^{er} décembre 2020.**

GESTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

ETABLISSEMENT DE BAINS - BASSIN DU MANOIR

Le Bassin du Manoir est ouvert au club de natation pour la pratique de ses entraînements aux jours et heures suivants :

- Lundi, Mardi et vendredi de 16h30 à 19h00.
- Mercredi de 13h30 à 19h00 et le jeudi de 17h15 à 19h00

Le Club de natation bénéficiera de l'intégralité du Bassin (6 lignes d'eau) durant ces horaires.

Le SportFac se déroulera le mercredi de 11h15 à 12h15 et le jeudi de 16h15 à 17h15.

Pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans : aucune restriction, sauf un maximum de 50 nageurs

Pour les jeunes de plus de 16 ans : Seuls 9 nageurs et 1 entraîneur sont autorisés à utiliser le bassin durant l'entraînement. Ils devront éviter de se croiser entre 2 séances d'entraînement. Ils sont autorisés à utiliser les douches et vestiaires du Bassin du Manoir. Masque obligatoire dans les vestiaires et corridors.

Le Bassin du Manoir reste fermé au public ainsi qu'à Pro Senectute – Sport Handicap – Aquagym – etc.) jusqu'à nouvel avis. Il reste fermé durant le WE.

PATINOIRE MUNICIPALE – FORUM D'OCTODURE

La patinoire municipale est ouverte et praticable pour :

Les entraînements des sociétés sportives, y compris celles pratiquant un sport de contact. **Les entraînements se dérouleront sans contact physique.** Ces derniers seront concentrés sur les aspects techniques ainsi le travail de la condition physique et des exercices de renforcement musculaire.

- **Pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans :** aucune restriction, sauf un maximum de 50 personnes
- **Pour les jeunes de plus de 16 ans et adultes :** présence maximale de 10 personnes lors des entraînements. Deux groupes de 9 joueurs et 1 entraîneur (10 personnes) sont autorisés à travailler simultanément pour autant que ces groupes ne se croisent à aucun moment. Les 2 zones du ring seront séparées physiquement et resteront strictement hermétique.

Les entraînements de la 1^{ère} équipe du Club de Hockey sur glace, le HCV Martigny. La MySport League étant considérée comme ligue professionnelle, les entraînements peuvent se dérouler normalement, sans restriction du nombre de personne.

Le SportFac se déroulera le jeudi de 16h15 à 17h15.

L'accès aux vestiaires est interdit. L'accès aux gradins est interdit aux parents. La Buvette est fermée jusqu'à nouvel avis.

La patinoire municipale est fermée pour :

- Le Hockey et le Patinage public,
- Les **rencontres** de toutes les équipes actives « Seniors » et « Juniors » non-professionnelles (MSL, MOJU, 1^{ère} et 3^{ème} ligue, Vétérans, Equipes corporatives, etc.)
- Les soirées de « Disco-Glace »

SALLE DE SPORTS

Les salles de gymnastiques sont ouvertes et peuvent être utilisées pour :

Les entraînements des sociétés sportives, y compris celles pratiquant un sport de combat. **Les entraînements se dérouleront sans contact physique.** Ces derniers seront concentrés sur les aspects techniques ainsi le travail de la condition physique et des exercices de renforcement musculaire.

- **Pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans :** aucune restriction, sauf un maximum de 50 personnes
- **Pour les jeunes de plus de 16 ans et adultes :** présence maximale de 10 personnes lors des entraînements. 9 joueurs et 1 entraîneur sont autorisés à utiliser une salle de sport.

Les zones d'entraînements pour les salles du Midi et ECV et Ecoles professionnelles doivent rester strictement hermétique et les athlètes ne doivent pas se croiser durant les séances.

L'accès aux vestiaires est interdit jusqu'à nouvel avis. L'accès dans l'enceinte des salles de sport est interdit aux parents.

Les salles de gymnastique sont fermées pour :

- Toutes les rencontres de championnats des différentes équipes des sociétés sportives.
- Toutes les manifestations sportives ou autres programmées jusqu'au 15 décembre 2020 ainsi que pour toutes les réservations impliquant plus de 10 personnes

STADES

Les stades restent ouverts pour :

Les entraînements des sociétés sportives. **Les entraînements se dérouleront sans contact physique.** Ces derniers seront concentrés sur les aspects techniques ainsi le travail de la condition physique et des exercices de renforcement musculaire.

- **Pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans** : aucune restriction, sauf un maximum de 50 personnes
- **Pour les jeunes de plus de 16 ans et adultes** : présence maximale de 10 personnes lors des entraînements. 9 joueurs et 1 entraîneur sont autorisés à utiliser un terrain de jeu.
- Pour les sportifs et athlètes d'élites individuels membres des cadres nationaux où au bénéfice de la Swiss Olympic Cards où de la Talent Card National. Les entraînements devront se dérouler à huis clos et de manière individuelle.

L'accès aux vestiaires, à la Buvette et aux divers locaux d'entraînement est interdit jusqu'à nouvel avis. L'accès dans l'enceinte du Stade d'Octodure est interdit aux parents.

Les Stades sont fermés pour :

- Toutes les rencontres de championnats des différentes équipes des sociétés sportives
- Tous les événements programmés jusqu'au 15 décembre 2020
- Toutes les réservations impliquant plus de 10 personnes simultanément sur le site sportif

POUR RAPPEL

Groupes d'entraînement pour les plus de 16 ans (1 entraîneur et 9 athlètes)

- Patinoire municipale : 2 groupes
- Aire d'athlétisme : 3 groupes
- Salles de gym simple 1 groupe / Double : 2 groupes / Triple : 3 groupes
- Salles de Judo, Boxe, Karaté, Kick-Boxing, Lutte : 1 groupe
- Terrains de football : 2 groupes par stade
- Ring de Street-hockey : 2 groupes

Groupes d'entraînement pour les moins de 16 ans : 50 personnes maximales